

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Présents : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LAMAZERE), BOUBARNE (pouvoir à M. BOUNINE), DARSAUT (pouvoir à M. GROUSSET)

Secrétaire de séance : M. CARRERE

24 – 72 - CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour assurer des missions de renfort aux services techniques durant la période estivale.

L'emploi sera créé pour la période du 1er juillet au 31 août 2024.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

Il sera pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois.

L'emploi pourra être doté du traitement afférent à l'indice brut 367 majoré 366.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide :
 - la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet pour la période du 1er juillet au 31 août 2024,
 - que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 367 majoré 366.
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail,
- adopte l'ensemble des propositions de Monsieur le Maire,
- précise que les crédits suffisants sont prévus au budget.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 juin 2024
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Publiée le